

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **7 (1869)**

Heft 25

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-180427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une école supérieure de filles fondée par des parents, en 1846, est devenue communale; elle compte 30 élèves environ.

Morges ne paraît pas avoir possédé des moyens d'instruction intermédiaire antérieurement à la réformation. En 1542, un maître de latin fut concédé par Leurs Excellences. En 1600, la Classe reçut au nombre de ses membres un M. Crespin, régent, à Morges, sous la condition qu'il *proposerait*, c'est-à-dire qu'il prêcherait quand l'ordre lui en serait donné.

En 1653, les Conseils de la ville décidèrent la fondation d'un collège avec trois maîtres. Une souscription volontaire fut ouverte dans ce but entre les bourgeois et produisit la somme de 3200 florins (de 4 batz). Le traitement des maîtres fut fixé à 120, 180 et 200 florins, plus du blé, du vin, un logement et un jardin. Les traitements furent revus plus tard, car en 1715 ils étaient évalués, tout compris, à 680, 690 et 760 florins. Vers 1738, un quatrième maître fut chargé de donner quelques leçons de mathématiques. Il n'y eut pas de changement jusqu'à la loi de 1806.

Le nouveau collège-école moyenne fut fondé en 1838; il fut tout de suite pourvu de neuf maîtres, dont six instituteurs réguliers et trois maîtres spéciaux. Depuis 1846, il compte six instituteurs et quatre maîtres spéciaux. Une école préparatoire, fondée en 1850, a été réorganisée en 1868.

Le nombre des élèves était de 26 en moyenne avant 1834; de 1838 à 1846, il dépasse le chiffre de 40. Dès 1846, ce nombre n'a cessé de s'accroître: au 31 décembre 1868, il était de 99 élèves, dont 48 au collège et 51 à l'école moyenne.

L'école supérieure de Morges occupe une place honorable parmi les autres institutions de cette nature; elle fut fondée en 1839 par quelques particuliers, et elle est restée, jusqu'à ce jour, une institution privée. L'enseignement est donné par 8 instituteurs et 8 institutrices ou surveillantes. Elle comptait 115 élèves pendant la dernière année scolaire.

Le fait imputé au jeune Alexandre Charron, garçon boucher de dix-sept ans, ne serait pas vrai, suivant lui; en tout cas il est bien vraisemblable.

Le cas n'est pas pendable, c'est un tout petit outrage à un grenadier de faction, mais enfin c'est un outrage; un troupier moins à cheval sur son droit se fût peut-être contenté de dédaigner une gaminerie; notre grenadier, lui, n'entend pas raillerie à l'endroit du respect dû à un soldat sous les armes, et voilà comment l'élève boucher est devant la police correctionnelle.

— J'étais de faction à la porte de l'archevêché, dit le grenadier, dont auquel, voilà ce jeune civil qu'il passe sur le trottoir et qu'il m'envisage d'une physionomie à la blague.

Moi, je n'y fais pas d'abord d'omnipotence, et je continue ma faction; mais voilà que ce jeune civil, il revient devant moi et qu'il me refait sa physionomie subséquente; étant au-dessus de ça, je lui

tourne le dos et je réitère ma faction. Pour lors, il revient sur ses pas et il me fait le geste qu'il est connu sous l'adjectif de pied de nez.

Moi, que je ne veux pas être insulté sous les armes dans mon service militaire, j'ai-z-appelé un sergent de ville, dont je lui ai donné l'ordre d'arrêter ce jeune civil, en lui disant la raison comme par lequel.

Le sergent de ville a subrogé à mon obtempération et il a-z-emmené le jeune civil au poste, dont voilà la chose.

M. le président (au prévenu): Eh bien, qu'avez-vous à dire; voilà un militaire qui fait sa faction, il ne vous dit rien et vous allez le provoquer par des rires moqueurs et des gestes.

Le prévenu: Ous ce qu'est ses témoins?

M. le président: Quel intérêt a-t-il à vous accuser?

Le prévenu: L'intérêt qu'il s'a trompé; pour ce qui est de rire, c'est permis.

M. le président: Passons pour le rire, mais le pied de nez?

Le prévenu: Le pied de nez, il s'a trompé, je me grattais le bout du nez.

Le grenadier: Jeune civil, il y a des procédés de se gratter le nez, qu'il est connu de tout un chacun, et non point avec l'ongle du pouce, en faisant comme une manière de girouette avec sa main.

Le prévenu: Chacun a sa manière de se gratter le nez; ça me chatouillait.

Ce chatouillement lui coûta 16 francs d'amende.

(*Gazette des Tribunaux.*)

La livraison de juin de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE vient de paraître à Lausanne et contient les articles suivants: I. Fleuves et torrents des Alpes. — I. Des inondations et de leurs causes, par M. *Emile Cuénod*, ingénieur. — II. Jean-Jacques Rousseau au Val de Travers, par M. *Fritz Berthoud*. (Troisième partie.) — III. Le Sahara. — II. Les oasis, par M. le professeur *E. Desor*. — IV. Le christianisme libéral, par M. *Ed. Tattichet*. — V. Le presbytère de Noddebo. — Scènes de la vie rurale en Danemark, de *Henrik Scharling*. — VI. Chronique. — VII. Causeries parisiennes. — BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — La science de la société humaine, par *Dimitry de Glinka*. — Notice sur la vie et les écrits de J.-Antoine Gauthier, par *Alfred Gautier*. — Notice sur les locomotives routières, par *A. Achard* et *A. Dubois*.
Bureau chez *Georges Bridel*, place de la Louve, à Lausanne.

ANNALES INDUSTRIELLES

RENFERMANT TOUS LES

FAITS, CROQUIS, CHIFFRES

RELATIFS A

La Construction. — La Mécanique.
Les Mines et la Métallurgie. — La Chimie. — L'Agriculture.
L'Economie industrielle.

PUBLIÉES PAR

FREDUREAU, H. DE CHAVANNES & Co

INGÉNIEURS CIVILS.

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois en livraisons de 16 pages grand in-8°, avec figures intercalées et grandes planches in-4°, hors texte.

Prix de l'abonnement: un an fr. 34.

Id. d'une livraison . . . » 2.

On s'abonne au Magasin littéraire de **Ch. Tarin**, successeur de *A. Vedel*, Bourg, 3.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.